



Kreditbegehren: KREDITUEBERSCHREITUNG 1990

10. Jan. 1991

ANNEXE

An den Bundesrat

Dienststelle: Eidg. Departement für auswärtige Angelegenheiten

Rubrik (Nummer und Bezeichnung): 0.201.453.08 - Diplomatischer und konsularischer Schutz

Betrag Fr. 372'000.--

Gewöhnlicher Vorschuss Fr.

Dringlicher Vorschuss Fr. (sofort verfügbar)

Laufendes Jahr: Kredite	Fr. 217'200.--
Ausgaben	Fr. 210'380.--

Vorjahr: Kredite	Fr. 51'300.--
Ausgaben	Fr. 35'389.--

Begründung

Deutsch: Unvorhergesehene Ausgaben für Hilfeleistung an die Schweizer Geiseln im Libanon und in Irak, sowie für deren Heimschaffung.

Französisch: Dépenses imprévues pour l'assistance aux otages suisses au Liban et en Irak ainsi que pour leur rapatriement.

Ausführliche Begründung siehe Beilageblatt

Mitbericht

Einverstanden

Shu
4. Jan. 1991

Bern, den

(Antragstellendes Departement)

EIDGENOESSISCHES DEPARTEMENT
FUER AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN

René Felber

René Felber

Bern, den

18. Dez. 1990

Protokollauszug an:

- EDA 8 z.V.
- EFD 7 z.K.
- EFK 2 z.K.
- Fin.De1. 13 z.K.

Obiges Kreditbegehren wird antragsgemäss bewilligt:

Für getreuen Auszug,
der Protokollführer:

[Signature]



ANNEXE

Office: Département fédéral des affaires étrangères
 Article budgétaire: 201.453.08 - Protection diplomatique et
 consulaire
 Montant: Fr. 372'000.--

Affrètement de deux avions spéciaux pour rapatrier du Liban les deux otages du CICR, d'un avion Swissair pour rapatrier les Suisses d'Irak, ainsi que prise en charge par la Confédération de frais divers concernant les Suisses du Koweït et d'Irak.

MM. Emanuel Christen et Elio Erriquez, collaborateurs du CICR séquestrés au Liban depuis le 6 octobre 1989, furent libérés les 8 et 14 août 1990. Deux avions spéciaux, loués par le CICR, firent à ces occasions la navette entre la Suisse et le Liban. A la demande du CICR et en raison de l'étroite coopération qui a présidé aux tâches des cellules de crise du DFAE et du CICR durant ces 10 mois de travail en commun, le DFAE a décidé de prendre en charge les frais de location des avions, soit Fr. 104'850.-.

Par ailleurs, les efforts d'une délégation parlementaire suisse privée ayant été récompensés par la libération d'Irak, le 22 novembre 1990, de 16 otages suisses et 20 étrangers, le Chef du DFAE, sur proposition de l'état-major de crise, décida d'affréter un avion DC-9 de la compagnie Swissair pour une évacuation immédiate de Bagdad.

Swissair a exprimé son intention de participer aux frais de cette action, mais demande qu'au moins la prime d'assurance extraordinaire pour risque de guerre de Fr. 60'000.-- soit si possible supportée par le DFAE. Compte tenu du coût total de l'opération s'élevant à quelque Fr. 180'000.--, le DFAE estime que sa participation pourrait aller jusqu'à Fr. 100'000.--. Il y a lieu de relever que les 23 journalistes revenus d'Irak par ce vol spécial se sont engagés à verser à Swissair le prix du passage Bagdad - Zurich, soit Fr. 1'038.-- chacun. Aucune participation financière ne fut demandée aux membres de la délégation parlementaire ni aux otages libérés.

L'avion spécial Swissair affrété pour rapatrier une partie des Suisses du Koweït, le 23 août 1990, avait fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire dans le cadre du second supplément du budget pour 1990. Il avait été relevé que chaque passager réglerait le prix de son billet.

